Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 17 FEV. 2020
ID : 086-218600666-20200213-CM_20200213_021-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20200213-021**

du 13 février 2020 **n°021**

EXTRAIT :

VILLE DE Châtellerault

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C.FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHLIPPONNEAU, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

POUVOIRS (6) :
1. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
2. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
3. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
4. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
5. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
6. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MÉRY

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Enquête Publique relative à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement - Société LIOT, zone industrielle Nord à Châtellerault

Les installations industrielles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'une autorisation d'exploiter prise sous la forme d'un arrêté préfectoral après instruction par les services préfectoraux concernés, enquête publique, avis du conseil municipal et passage devant le Comité départemental des risques technologiques et sanitaires.

Implantée zone Nord depuis de nombreuses années, la société LIOT est spécialisée dans la fabrication d'aliments granulés pour le bétail et le stockage des matières premières qui les composent.

En raison des process utilisés et des impacts sur l'environnement, le dossier est soumis à enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du mardi 7 janvier 2020 au vendredi 7 février 2020.

Les impacts attendus pour ce type d'installations sont liés :
- *aux risques d'incendie et d'explosion,*
- *aux bruits générés par le trafic et les process,*

D'autres impacts peuvent être envisagés sur le milieu naturel, notamment en cas de déversement de produits (fioul ou mélasse) ou des eaux d'extinction d'incendie.

L'entreprise a essentiellement présenté, dans son dossier de demande d'autorisation, les risques d'incendie/explosion. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale, dans son avis rendu le 18 décembre 2019 a relevé de nombreuses imprécisions qui méritent d'être complétées par le pétitionnaire. L'entreprise LIOT a rédigé un mémoire en réponse reçu le 30 décembre 2019. Ce dernier, bien que répondant à certains questionnements ne permet pas d'avoir une connaissance globale des impacts sur l'environnement.